Nations Unies

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels

693e

SEANCE PLENIERE

Lundi 30 septembre 1957, à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*suite*)
Discours de M. Drago (Argentine) 209
Discours de M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie) 211
Discours d'Ato Yilma Deressa (Ethiopie) 216
Discours de M. Arismendi (Venezuela) 217

Président: **sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. DRAGO (Argentine) [*traduit de l'espagnol*]: Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux délégations qui ont félicité sir Leslie Munro de son élection à la haute fonction que lui a conférée l'Assemblée générale, rendant ainsi un hommage mérité à sa personnalité et à sa patrie, la Nouvelle-Zélande, qui s'est toujours distinguée dans notre organisation par son esprit de coopération.

2. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Hammarskjold, de sa réélection, juste reconnaissance par l'Assemblée de sa compétence et du succès avec lequel il s'acquitte de ses importantes fonctions.

3. J'ai également le plaisir de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat Membre, la Fédération de Malaisie, qui fait maintenant partie de la communauté britannique des nations à la suite d'un accord satisfaisant avec le Royaume-Uni, qui a donné ainsi un autre exemple de son attitude libérale et de son amour du progrès.

4. Chaque année, de nouveaux Etats deviennent Membres de notre organisation. On relève toutefois une exception qui nous est chaque jour plus sensible, à cause de l'importance de l'Etat en question et de l'arbitraire de son exclusion. Je n'ai guère besoin d'ajouter que je fais allusion à l'Allemagne, dont une partie est gouvernée depuis 12 ans par une puissance étrangère qui refuse d'évacuer ses troupes, empêchant ainsi l'unification du pays. Nul ne peut mettre en doute le droit de l'Allemagne, celui de toute nation indépendante, à élire librement un gouvernement exclusivement national pour l'ensemble de son territoire. On ne peut pas davantage contester son droit de faire partie de l'Organisation des Nations Unies, qui est incomplète en l'absence du plus important pays d'Europe centrale. Ma délégation souhaite l'unification de l'Allemagne et son admission, ensuite, à l'Organisation des Nations Unies.

5. C'est avec une vive inquiétude que le Gouvernement argentin, respectueux des traités et des préceptes de la Charte, a suivi les graves événements qui, l'an dernier, ont mis en péril la paix du monde.

6. On a surmonté la crise de Suez parce que les Etats qui sont intervenus en Egypte se sont conformés aux résolutions de l'Assemblée générale. Ce n'a pas été le cas pour la Hongrie, qui est encore occupée par des forces militaires étrangères en dépit des résolutions qui, à maintes reprises, ont condamné l'agression de l'Union soviétique et ont pressé le Gouvernement soviétique de retirer ses troupes.

7. La session de l'année dernière a débuté dans une atmosphère d'appréhension. Celle de cette année commence dans une atmosphère d'inquiétude; inquiétude à propos de la Hongrie et du Moyen-Orient; inquiétude devant l'impasse où ont abouti les négociations sur le désarmement; inquiétude enfin devant les événements imprévisibles que risque de provoquer la politique d'expansion suivie par une grande puissance qui aspire à la suprématie universelle et qui emploie la force sans souci de justice et d'humanité.

8. Au cours de cette discussion générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique s'est exprimé [*681ème séance*] avec une modération louable, qui ne change malheureusement rien à l'attitude de son pays devant les graves problèmes internationaux dont doit se préoccuper l'Assemblée. Il a dit en effet:

> "Dans toutes ses activités internationales, le Gouvernement de l'Union soviétique s'inspire de l'enseignement du fondateur de notre Etat, Lénine, touchant la nécessité d'une coexistence pacifique des Etats, quels que soient les régimes sociaux."

9. Je me permettrai de dire que la caution de Lénine, pour quiconque connaît sa doctrine, n'est guère rassurante. En effet le dirigeant bolchevique n'a-t-il pas dit:

> "Le remplacement de l'Etat bourgeois est impossible sans une révolution violente ... Pour toutes ces raisons, la dictature du prolétariat est nécessaire, et la victoire sur la bourgeoisie est impossible sans une lutte prolongée, tenace, désespérée, à mort; une lutte qui exige de la sérénité, de la discipline, de la fermeté, de l'inflexibilité et une volonté unique"?

Et dans son œuvre *L'impérialisme, stade supérieur du capitalisme,* Lénine dit, faisant allusion aux monopoles de certaines industries dans le régime capitaliste:

> "Ce bilan montre que les guerres impérialistes sont absolument inévitables sur cette base économique, aussi longtemps qu'existe la propriété privée des moyens de production."

10. Je ne vois pas comment on pourrait concilier de tels concepts avec la coexistence pacifique de pays dotés de régimes sociaux différents.

11. La délégation soviétique a déposé un projet de déclaration [*A/3673*] où elle propose que l'Assemblée générale invite tous les Etats à fonder leurs relations mutuelles sur les principes suivants: "Respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats; non-agression; non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, pour quelque motif, d'ordre économique, politique ou idéologique, que ce soit; égalité et profit mutuel; coexistence pacifique."

12. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni s'est fait l'interprète [*685ème séance*], dans un discours fort éloquent, de la stupeur qu'a causée ce projet. Comment en serait-il autrement si l'on se rappelle que la déclaration, dont l'essentiel reproduit les principes fondamentaux de la Charte, émane de l'Etat qui a commis l'agression contre la Hongrie et qui occupe l'Allemagne orientale?

13. Le plus important, et de beaucoup, des points de l'ordre du jour est celui qui concerne la limitation des armements; problème angoissant que les grandes puissances examinent depuis des années, mais qui intéresse tous les Etats, car, en cas de guerre, aucun d'entre eux ne pourrait échapper à l'effroyable puissance de destruction des armes modernes. Comme l'a dit le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles:

"L'humanité a devant elle un avenir tragique s'il n'est pas mis fin à la menace de guerre. Cela signifierait que, pour survivre, les hommes devraient apprendre à vivre comme des troglodytes sous terre afin de se protéger contre la mort." [*680ème séance, par. 36.*]

14. Tant que la confiance n'est pas rétablie, il est impossible de parvenir à un accord sur le désarmement — c'est l'évidence même. En raison de la méfiance réciproque qui règne entre les puissances occidentales et l'Union soviétique il faut donc un contrôle, chose toujours difficile en matière d'armement, mais encore plus difficile quand il s'agit d'armes atomiques et d'armes nucléaires.

15. Un éminent jurisconsulte, Charles de Visscher, ancien juge à la Cour internationale de Justice, préconise le contrôle international, qu'il analyse avec lucidité dans un livre récent, mais déjà classique:

"En matière atomique et bien plus encore en matière thermonucléaire, le contrôle, à le supposer techniquement réalisable, implique à tous les stades une véritable collaboration: accord sur les fonctions des organismes de contrôle; accord sur la présence permanente et les pouvoirs d'inspection des agents préposés au contrôle; accord sur la compétence de ces agents de décider sur place l'arrêt immédiat et au moins provisoire de toute fabrication prohibée.

"Un contrôle aussi strict, ajoute le savant professeur de l'Université de Louvain, exige non seulement l'élimination des antagonismes actuels, mais un haut degré de confiance mutuelle, constamment stimulé par la claire conscience du péril commun. Il faut donc reconnaître que rien d'effectif ne se fera sans une détente générale et rapide des rapports politiques actuels. Dans son essence, le problème posé par le contrôle est essentiellement politique. Il l'est à ce point qu'on est conduit à se demander si l'établissement d'un contrôle vraiment efficace ne postule pas en dernière analyse l'abandon du concept même de souveraineté nationale et une représentation entièrement nouvelle des rapports entre les peuples."

16. Il ne suffit pas d'ailleurs d'arrêter la fabrication des armes atomiques pour que le problème du désarmement se trouve résolu. Cesser les essais atomiques, comme le propose l'Union soviétique, ne serait donc qu'un premier pas vers un plan plus vaste et plus général qui proscrirait l'emploi des armes, des bombes et des projectiles dont les peuples frappés par la seconde guerre mondiale se rappellent avec horreur la puissance de destruction.

17. La course aux armements épuise l'économie des pays du monde entier. Les budgets militaires des grandes puissances se chiffrent par milliards. Les progrès étonnants de la technique des armements obligent les puissances à un constant renouvellement de leur potentiel de guerre. Les cuirassés, les sous-marins, les bombardiers tout récemment construits sont déjà désuets, et le même phénomène se manifeste pour les armes de toutes sortes. On a gaspillé des sommes astronomiques à construire des machines de guerre rapidement démodées. Il est affligeant de penser aux bienfaits que l'humanité aurait pu retirer de ces millions que l'on a dépensés en engins de destruction.

18. Il est plus facile de parvenir à des accords économiques et sociaux qu'à des accords politiques et militaires. Dans ces domaines, en effet, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à des résultats tangibles, qui illustrent les effets de la solidarité internationale.

19. Parmi les projets recommandés à l'Assemblée, il convient de noter plus particulièrement, pour son importance, celui qui concerne la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). C'est la délégation des Pays-Bas qui a pris l'initiative de ce projet, lors de la vingt-quatrième session du Conseil économique et social, avec l'appui de l'Argentine, de l'Egypte, de la Grèce, de l'Indonésie, du Mexique et de la Yougoslavie; après un débat prolongé auquel les 18 délégations ont pris part, le Conseil, à sa 994ème séance, l'a approuvé par 15 voix contre 3, celles du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni [1]. Ces trois votes négatifs étaient motivés par des raisons d'opportunité plus que de fond, car toutes les délégations ont reconnu la nécessité d'apporter aux pays sous-développés une aide de l'extérieur.

20. En raison des difficultés inhérentes à la création d'un fonds doté d'importants capitaux, difficultés qui sont précisément dues aux investissements dirigés vers les armements, ma délégation a proposé de créer un organisme plus restreint et qui aurait des fonctions plus limitées, qui serait chargé de favoriser le financement des entreprises ayant un intérêt réel pour le développement de la production dans les pays économiquement faibles.

21. La proposition de l'Argentine, que j'ai eu l'honneur d'exposer à la 992ème séance du Conseil économique et social, au cours d'un débat sur le financement international du développement économique, a eu l'agrément des auteurs du projet, qui l'ont incorporée à leur texte primitif; le texte adopté recommande à l'Assemblée générale de créer une commission préparatoire chargée de mettre au point les mesures nécessaires en vue de la création du Fonds et de choisir un nombre limité de projets qui seraient financés à titre d'essai par des contributions bénévoles en attendant que le Fonds puisse fonctionner normalement.

22. Les membres du Conseil économique et social ayant approuvé ce projet à une large majorité, il nous est permis d'en déduire que l'Assemblée générale l'adoptera. La création du SUNFED répond à un besoin des pays sous-développés. C'est en tout désintéressement que ma délégation a donné son appui à la résolution adoptée à Genève, car, comme je l'ai fait remarquer au cours du débat, l'Argentine ne fait pas partie des pays appelés à contribuer au Fonds ou à bénéficier de son assistance.

23. Fondée en 1945 avec 51 Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies en compte à l'heure actuelle 82, dont certaines puissances importantes qu'elle vient

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément No 1,* résolution 662 B (XXIV).

d'admettre. Il est indubitable qu'à une augmentation aussi considérable doit correspondre une augmentation proportionnelle du nombre des membres du Conseil de sécurité et de ceux du Conseil économique et social, ces nombres étant respectivement aujourd'hui de 11 et de 18. Rien ne s'oppose à une réforme de la Charte en ce sens, réforme qui assurerait une collaboration plus grande au sein de si importants organes des Nations Unies.

24. C'est devenu une coutume que de saisir l'Assemblée de questions intérieures ou de conflits internationaux qu'elle ne saurait trancher. Quand les intéressés obtiennent la majorité nécessaire, l'Assemblée se borne à formuler une recommandation de portée morale, laquelle, au lieu de rapprocher les parties en présence, les sépare davantage, sans autre résultat que d'envenimer les débats. Dans sa lucide introduction au rapport annuel [*A/3594/Add.1*], le Secrétaire général a rappelé que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'entité, n'est pas un super-Etat, dont elle n'a aucun des attributs. Cela est encore plus juste de l'Assemblée à laquelle la Charte ne reconnaît que des pouvoirs limités.

25. Je ne terminerai pas cette déclaration sans exprimer le désir de mon pays de voir notre assemblée mener à bien une tâche constructive, non seulement dans le domaine économique et le domaine social, mais encore dans le domaine politique. Le monde place tout son espoir dans un accord de toutes les grandes puissances sur le désarmement, qui éloignerait la menace de la guerre et permettrait d'alléger le fardeau des dépenses militaires. Cet accord est difficile, mais non impossible, si les négociateurs consentent à méditer sur les horreurs d'une troisième conflagration mondiale, qui serait une guerre d'anéantissement pour les vainqueurs comme pour les vaincus. La suprématie de la force est précaire. Quand la lutte a pris fin, parmi les décombres et les cadavres réapparaissent les mêmes conflits d'intérêts, les mêmes antagonismes, les mêmes problèmes, que la destruction et la violence n'ont jamais pu résoudre et ne résoudront jamais. Si les grandes puissances parviennent à cet accord, elles auront bien mérité de l'humanité, qui pourra alors se consacrer sans crainte à une tâche féconde, dans la tranquillité et la paix.

26. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduit du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie juge nécessaire d'exposer ses vues sur les problèmes essentiels de la situation internationale actuelle, en partant du principe que le but principal de l'Organisation des Nations Unies est de renforcer la paix et la sécurité internationales.

27. Il faut reconnaître que, par rapport à l'an dernier, la situation internationale s'est quelque peu améliorée, grâce aux efforts de l'Union soviétique et d'autres pays pacifiques et en dépit de la résistance obstinée des milieux agressifs des puissances occidentales. Cependant, nous avons dû constater, ces derniers mois, que les forces agressives sont redevenues plus actives dans plusieurs régions du monde et qu'elles cherchent, suscitant de nouveaux conflits, à précipiter l'humanité dans un nouvel abîme de souffrances.

28. Les derniers événements du Proche-Orient et du Moyen-Orient sont le résultat d'un complot des milieux agressifs de l'Occident contre la liberté et l'indépendance des peuples arabes. L'agression contre l'Egypte, la lutte armée des colonialistes français contre le peuple algérien, l'agression britannique contre l'Oman, les bombardements des villes du Yémen par l'aviation britannique, les tentatives faites pour étouffer la République syrienne indépendante, tous ces faits et d'autres encore montrent que les forces agressives ne reculent devant rien pour maintenir cette région sous leur domination coloniale. Elles ont recours à la force armée sans tenir compte du fait qu'à notre époque des conflits militaires locaux peuvent se transformer en un grand incendie.

29. L'Assemblée générale a le devoir de barrer la route à l'agression et à la guerre; elle doit favoriser les efforts destinés à réduire la tension internationale et à rétablir la confiance dans les relations entre Etats. Ce n'est pas en formant des blocs militaires et en prolongeant la guerre froide que l'on assurera la sécurité des divers Etats ou la sécurité internationale en général; ce résultat ne sera atteint que si tous les Etats, grands et petits, concertent leurs efforts pour affermir la paix mondiale.

30. Les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de certains autres pays, qui ont parlé avant moi, se sont engagés sur une tout autre voie: ils accroissent la méfiance entre les Etats, cherchent à intensifier la guerre froide et s'opposent en fait à toute détente internationale. A cet effet, ils exploitent la prétendue question de Hongrie, qu'ils sont parvenus à faire inscrire à l'ordre du jour de la présente session. Ils essaient de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise et de lancer une nouvelle vague de calomnies contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

31. Comme dans le passé, la délégation de la RSS de Biélorussie s'opposera résolument à toute tentative d'ingérence de la part des Nations Unies dans les affaires intérieures de la Hongrie. La Charte des Nations Unies ne donne à personne le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats.

32. On sait que notre organisation repose sur le principe de la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur système politique et social. L'Organisation des Nations Unies a été conçue comme un centre où s'harmonisent les efforts des nations, où les Etats Membres puissent exposer leurs vues et adopter des décisions sur les questions relatives à la paix, à la sécurité, à la coopération économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts de tous.

33. L'Union soviétique et de nombreux autres Etats ont toujours appliqué ces principes, qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies. Nous en avons la preuve dans le projet de déclaration sur la coexistence pacifique [*A/3673*], dont l'Union soviétique a saisi l'Assemblée à la présente session. Ce projet invite les Etats à s'inspirer, dans leurs rapports mutuels, des principes suivants: respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, non-agression et non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, égalité et profit mutuel, coexistence pacifique. Alors que ces principes sont reconnus par un nombre sans cesse croissant d'Etats, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, du Canada et d'autres pays les passent sous silence dans les discours qu'ils font ici, s'efforcent de ne pas les remarquer ou se dressent contre eux parce qu'ils proclament le droit souverain de chaque Etat à la liberté et à l'indépendance, en même temps qu'ils expriment les aspirations les plus sacrées de tous les peuples du monde.

34. Le Ministre des affaires étrangères d'Australie, M. Casey, parlant à cette tribune, le 25 septembre

[*687ème séance*], a grossièrement déformé ces principes en attribuant à l'Union soviétique une interprétation particulière de la notion de coexistence pacifique. M. Casey a attaqué violemment le principe de la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur système politique et social. Il voudrait sans doute qu'il n'y ait, dans le monde, que le seul système américano-australien, mais cela ne dépend pas de lui. M. Casey devra, bon gré mal gré, tenir compte de l'existence du système socialiste mondial.

35. Toute l'histoire de l'Etat soviétique, depuis 40 ans, confirme pleinement que la politique de la coexistence pacifique n'est pas, pour l'Union soviétique, une tactique ou une manœuvre diplomatique, mais qu'elle constitue la ligne directrice de sa politique étrangère envers tous les Etats. Le fondateur de l'Etat soviétique, le grand Lénine, disait: "Nous sommes pour l'union avec tous les pays, sans exception." C'est donc en vain que les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et d'autres pays essaient de déformer et de noircir la politique étrangère pacifique de l'Union soviétique.

36. A l'heure actuelle, parmi les questions internationales non résolues qui inquiètent les peuples du monde entier, il n'en est pas de plus importante que celle de la réduction des armements et des forces armées, de l'interdiction de la production et de l'emploi de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, ainsi que de la suppression de la menace d'une nouvelle guerre. Dans le monde entier, les gens ne veulent pas que les sirènes des alertes aériennes viennent troubler le sommeil de leurs enfants, ils veulent travailler en paix et jouir de tous les bienfaits de la civilisation et de la culture contemporaines. Si l'Organisation des Nations Unies résolvait le problème du désarmement, elle forgerait le premier maillon d'une chaîne qui pourrait conduire à une amélioration radicale de toute la situation internationale.

37. Nous comprenons les préoccupations et l'inquiétude qu'ont exprimées ici les représentants de plusieurs Etats à propos de la course aux armements, qui touche aux intérêts vitaux de tous les peuples. Nous avons dû entendre également les discours des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et d'autres pays; non seulement ils n'ont témoigné aucune inquiétude, mais, au contraire, ils se sont employés à démontrer que le désarmement est impossible dans la pratique. En prenant prétexte de je ne sais quel "danger soviétique", ils voient dans l'arme atomique et dans l'arme à l'hydrogène la base de leur puissance militaire et ils tentent, pour cette raison, d'empêcher tout arrêt des essais d'armes nucléaires et de se réserver le droit d'employer ces armes. Aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni, la propagande répand assez largement l'idée qu'on ne pourra commencer à négocier réellement avec l'Union soviétique que lorsqu'on aura accumulé un nombre suffisant de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène.

38. Ces mêmes représentants soutiennent que l'Union soviétique ne présente ses propositions de désarmement que dans un dessein de propagande. Ceci peut paraître étrange, mais c'est un fait: lorsque l'Union soviétique fait des propositions réelles et concrètes en matière de désarmement, les puissances occidentales déclarent: "C'est de la propagande." Eh bien, soumettons ces propositions à l'épreuve des faits. L'avenir montrera s'il s'agit de propagande ou si l'Union soviétique est fermement décidée à réaliser le désarmement.

39. Invitons les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, qui possèdent des armes nucléaires, à prendre, à titre de première mesure, l'engagement, fût-il temporaire, de ne pas faire usage de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, étant entendu que si, à l'expiration d'une période de cinq ans, aucun accord international général n'est intervenu sur le problème du désarmement, la question de l'obligation, pour les Etats, de renoncer à l'emploi des armes nucléaires sera examinée de nouveau par l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'une proposition concrète.

40. Invitons les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique à réduire leurs forces armées progressivement, en trois étapes, jusqu'à l'effectif de 1.700.000 hommes, celles du Royaume-Uni et de la France étant ramenées à l'effectif de 650.000 hommes; invitons ces gouvernements à réduire leur budget militaire de 15 pour 100, au cours d'une première étape.

41. Demandons aux gouvernements des Etats qui ont de nombreuses bases militaires à l'étranger de suivre l'exemple de l'Union soviétique et d'entreprendre la suppression de ces bases. Cela nous rapprocherait du but, qui est l'arrêt de la course aux armements, l'accroissement de la confiance entre les Etats et la cessation de la guerre froide.

42. Dans son discours du 24 septembre [*685ème séance*], le représentant du Royaume-Uni, M. Lloyd, a essayé de peindre sous les plus vives couleurs la position des puissances occidentales au Sous-Comité de la Commission du désarmement et, au contraire, de noircir celle de l'Union soviétique en matière de désarmement. M. Lloyd a l'habitude invétérée d'innocenter le coupable pour charger l'innocent.

43. Le Premier Ministre du Canada, M. Diefenbaker, dont le pays est membre du Sous-Comité de la Commission du désarmement, s'est également chargé d'une tâche ingrate, celle de déformer la position très claire de l'Union soviétique en regard du désarmement. Dans son discours du 23 septembre [*683ème séance*], le représentant du Canada a interverti les faits en déclarant que l'Union soviétique avait refusé d'aller au-devant des puissances occidentales, dans la question du désarmement, et qu'elle avait même refusé d'examiner leurs propositions.

44. Rien n'est plus absurde que cette affirmation. M. Diefenbaker, en tant que représentant d'un pays qui prend part aux travaux du Sous-Comité, sait en réalité fort bien que l'Union soviétique a examiné sérieusement les propositions occidentales, et qu'elle est même allée plus d'une fois au-devant des puissances occidentales. L'intervention de M. Diefenbaker a montré, encore une fois, que le Canada et les trois autres puissances occidentales se refusent à conclure un accord sur le désarmement, sur l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène et sur la cessation des explosions nucléaires expérimentales.

45. M. Diefenbaker a vainement tenté de prouver ici que le bloc de l'Atlantique nord ne constitue pas un bloc agressif. C'est aussi inutile que de vouloir démontrer que le noir est blanc. M. Diefenbaker a beau multiplier les phrases pacifiques, jamais il ne pourra cacher ce fait évident que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord est actuellement le principal instrument de la préparation d'une nouvelle guerre mondiale.

46. Pour avoir une idée plus nette de la position des puissances occidentales — y compris le Royaume-Uni et le Canada — touchant le désarmement, reportons-nous

aux travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement qui viennent de s'achever.

47. Nous avons suivi de près les travaux du Sous-Comité, qui ont duré plus de cinq mois, nous avons étudié les documents, tant les propositions des puissances occidentales que celles de l'Union soviétique. Le peuple biélorussien, de même que les peuples du monde entier, veut espérer que les parties à ces négociations parviendront à rapprocher leurs positions, qu'ils feront preuve d'assez de patience, de sagesse, de bonne volonté, qu'ils auront le désir de s'entendre et qu'ils feront tous leurs efforts pour trouver le moyen de faire sortir de l'impasse le problème du désarmement.

48. Malheureusement, ces espoirs des peuples ont été déçus. Une question se pose tout naturellement: à qui la faute si les travaux du Sous-Comité n'ont pas donné de résultats concrets, et pourquoi le Sous-Comité ne s'est-il pas acquitté de ses tâches?

49. Si l'on n'a pas trouvé de solution au problème du désarmement, la responsabilité en incombe sans aucun doute aux représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et du Canada qui, comme l'a montré la marche des travaux du Sous-Comité, ne veulent ni une réduction générale ni même une réduction partielle des armements, et qui ne veulent même pas une cessation temporaire des essais d'armes nucléaires. En paroles, ils ont préconisé le désarmement, mais en fait ils se sont efforcés de détourner le plus possible le Sous-Comité de la solution de ce problème vital, et ils se sont servis des négociations sur le désarmement pour dissimuler la course aux armements atomiques et à l'hydrogène qui se poursuit.

50. Depuis 1946, on le sait, l'Union soviétique s'emploie sans relâche à obtenir, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la solution de ce problème important. Toutes les propositions que l'URSS a présentées à l'Organisation visent ce but: mettre fin à la course aux armements, réduire de façon substantielle les armements et les forces armées, interdire l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène, utiliser l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

51. Les dernières propositions de l'Union soviétique en date des 18 mars, 30 avril et 14 juin 1957 [*DC/112, annexes 1, 7 et 12*] sur la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, la cessation temporaire des essais d'armes nucléaires et la suppression de la menace d'une nouvelle guerre, contiennent une série de dispositions nouvelles qui fournissent la base d'une solution des questions litigieuses. Ces propositions sont une immense contribution à la cause de la paix, elles ouvrent la voie à une solution pratique du problème du désarmement.

52. L'Union soviétique est allée au-devant des puissances occidentales en acceptant leurs propositions sur les armements de type classique. Après cela, les puissances occidentales auraient dû accepter, nous semble-t-il, de ne pas employer les armes atomiques ou les armes à l'hydrogène et de les interdire complètement. Les peuples pacifiques attendaient de telles mesures; ils attendaient, non des paroles, mais des actes de la part des puissances occidentales. Mais leurs espoirs ont été déçus. Sous prétexte que les propositions soviétiques avaient un caractère trop large, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et du Canada ont déclaré qu'un programme de mesures partielles aurait plus de chances de réussir.

53. Tenant compte de ce désir, l'Union soviétique a saisi le Sous-Comité de nouvelles propositions. L'Union soviétique a proposé d'arrêter temporairement, pour une durée de deux ou trois ans, les essais d'armes nucléaires, sans lier cette question aux autres aspects du désarmement. Le chef de la délégation soviétique, M. Gromyko, a exposé ces propositions en détail [*681ème séance*], c'est pourquoi je n'y reviendrai pas.

54. Que proposent de leur côté les puissances occidentales? Après de longs retards et des ajournements répétés, le représentant des Etats-Unis, M. Stassen, a présenté, au Sous-Comité, le 21 août 1957, au nom des puissances occidentales, ce qu'il a appelé des propositions nouvelles. Après une étude attentive, notre délégation est parvenue à la conclusion que ces propositions nouvelles des puissances occidentales ne suppriment pas les anciens obstacles à un accord sur le désarmement. En maintenant les conditions antérieures, en accumulant réserves sur réserves, tels des blocs de glace pendant la débâcle du printemps, les puissances occidentales s'efforcent par tous les moyens d'empêcher la cessation des essais d'armes nucléaires et de garder le droit d'employer ces armes.

55. Elles oublient qu'aucun pays, sur quelque continent qu'il se trouve, n'échapperait aux effets dévastateurs d'une nouvelle guerre et aux moyens de destruction modernes. Il nous faut également réfléchir au fait que les essais d'armes nucléaires ont pour résultat d'élever constamment le niveau des radiations ionisantes dans le monde; ce phénomène inquiète profondément l'opinion mondiale.

56. Permettez-moi de citer quelques exemples. Le savant atomiste français Charles-Noël Martin a récemment présenté à l'Académie des sciences de Paris une communication sur les effets nocifs des explosions nucléaires. Il y a analysé les phénomènes physiques, biologiques et climatiques causés par les explosions de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène très puissantes. Il indique dans son étude qu'on a fait en tout, pendant les 12 dernières années, 140 expériences, dont plus de 30 ont eu lieu depuis mai 1956. L'énergie libérée par ces explosions est à peu près égale à celle que dégageraient 6.000 ou 7.000 bombes atomiques du type de celles qui ont été lancées sur Hiroshima et Nagasaki.

57. Permettez-moi de rappeler, à ce propos, qu'en août 1957 il y a eu 12 ans que les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki ont été les victimes du premier bombardement atomique de l'histoire.

58. Le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Fujiyama, intervenant dans la discussion générale à la présente session de l'Assemblée générale, le 19 septembre, a déclaré [*680ème séance*] à juste titre qu'une guerre nucléaire serait une tragédie sans nom et qu'il faut résoudre d'urgence la question de la cessation des essais d'armes nucléaires.

59. Des milliers de savants d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique se prononcent en faveur de la cessation des essais de l'arme nucléaire et de l'élimination de la menace d'une guerre atomique. En août dernier, un groupe nombreux de savants de la RSS de Biélorussie a publié une déclaration sur la question de l'interdiction de l'emploi et des essais d'armes nucléaires. Les savants biélorussiens ont affirmé, dans cette déclaration, que les essais d'armes nucléaires qui se multiplient sans cesse constituent un danger pour la vie et pour la santé non seulement de la génération actuelle, mais des générations à venir.

60. Voilà pourquoi l'Assemblée générale doit consacrer toute l'attention voulue à l'examen de la question

sur les "effets des radiations ionisantes", proposée par la délégation tchécoslovaque [*A/3614 et Add.1*]. La solution du problème du désarmement, de l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène et de la cessation des essais de ces armes ne souffre plus de délai; telle est l'opinion de tous les peuples pacifiques.

61. La présente session nous offre une possibilité réelle d'adopter une décision au sujet de la cessation des essais d'armes nucléaires. Le projet de résolution présenté par l'Union soviétique prévoit la cessation, sous contrôle international, des essais de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène pour une durée de deux ou trois ans. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie sans réserve cette proposition, qui répond aux aspirations et aux demandes des peuples du monde entier.

62. Cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni refusent d'arrêter les essais d'armes nucléaires. C'est ainsi que dans son discours du 19 septembre [*680ème séance*], M. Dulles s'est prononcé en substance pour la continuation des essais d'armes nucléaires, et qu'il a invité des observateurs de l'Organisation des Nations Unies à assister à l'une des prochaines explosions expérimentales. La question de savoir quel but poursuivent les Etats-Unis en faisant cette proposition se pose tout naturellement. Ne cherchent-ils pas à obtenir la bénédiction de l'Organisation des Nations Unies pour la continuation des essais d'armes nucléaires aux Etats-Unis et à couvrir du nom respecté de l'Organisation des Nations Unies leur refus de mettre fin à ces essais? Notre organisation ne peut ni ne doit s'engager sur cette voie.

63. Quelles sont donc les raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'opposent à la solution du problème du désarmement et, en particulier, à la cessation des essais d'armes nucléaires? Ces raisons sont que pour réaliser leurs bénéfices fabuleux, qui, pour reprendre l'expression pittoresque d'un membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis, George Mahon, "montent en ce moment à la vitesse d'un avion à réaction", les monopoles américains sont prêts à sacrifier des centaines de millions de vies humaines.

64. D'après le *Daily Mirror* du 24 septembre 1957, le président Eisenhower a déclaré au Conseil de la sécurité nationale que les Etats-Unis possèdent actuellement "le plus puissant appareil militaire qu'ils aient jamais eu en temps de paix".

65. Les bénéfices réalisés par les sociétés américaines sont passés de 23 milliards 500 millions de dollars, en 1946, à 43 milliards 600 millions de dollars en 1956. Une revue bien informée, le *Magazine of Wall Street*, a appelé les années 1955 et 1956 les années dorées du business. Voilà pourquoi les monopoles américains s'efforcent par tous les moyens de maintenir la tension internationale actuelle et d'empêcher toute solution du problème du désarmement.

66. On ne peut manquer de donner raison au chef du parti travailliste australien, M. Evatt, bien connu dans les milieux de l'Organisation des Nations Unies, qui écrivait, le 27 juin 1957, dans la revue *Tribune*: "La volonté de ne pas permettre le désarmement qui émane de très puissants milieux capitalistes occupés à fabriquer des armes n'est pas moins néfaste que l'action de la trop célèbre clique de fabricants d'armes qui a facilité la croissance rapide de l'hitlérisme et du fascisme entre les deux guerres mondiales."

67. Le peuple de Biélorussie souhaite vivement que le problème du désarmement soit résolu au plus vite, car, deux fois en un quart de siècle, la RSS de Biélorussie a été ravagée par le militarisme allemand. La seconde guerre mondiale a détruit, à elle seule, plus de la moitié de la richesse nationale de toute la RSS de Biélorussie. Depuis la fin de la guerre, le peuple biélorussien a accompli un énorme effort pour effacer les terribles effets de cette guerre dévastatrice et pour reconstruire les villes et villages démolis.

68. L'industrie a été non seulement rétablie, mais reconstruite sur des techniques toutes nouvelles. L'industrie lourde, en particulier les constructions mécaniques, connaît un grand essor. Des branches nouvelles ont été créées: construction de tracteurs, d'automobiles, d'appareils, etc. Dès 1956, la RSS de Biélorussie produisait 2,7 fois plus de produits industriels qu'en 1940, à la veille de la guerre, et 22 fois plus qu'avant la révolution.

69. Le peuple biélorussien aspire de toutes ses forces à une paix solide et durable, à la création de conditions qui permettent aux peuples du monde entier de travailler et de produire dans la tranquillité.

70. Le peuple biélorussien approuve chaleureusement les propositions de l'Union soviétique sur le désarmement et la réduction de la tension internationale. Ces propositions traduisent le vœu ardent des peuples de l'Union soviétique qui veulent empêcher une nouvelle guerre mondiale, consolider la paix et la sécurité dans le monde entier et instaurer la confiance et la collaboration entre les peuples. La délégation de la RSS de Biélorussie exprime l'espoir que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appuieront les propositions de l'URSS.

71. Je voudrais parler maintenant de la situation en Allemagne occidentale. Nous abordons cette question parce que les puissances occidentales établissent un lien artificiel entre le problème du désarmement et celui de l'unification de l'Allemagne.

72. Nous tenons à attirer l'attention de l'Assemblée sur le danger grandissant que représentent pour la paix et la sécurité en Europe les revanchards de l'Allemagne occidentale. Le peuple biélorussien, qui est l'un des plus proches voisins de l'Allemagne, ne peut rester impassible devant la remilitarisation de l'Allemagne occidentale à laquelle procède actuellement le gouvernement d'Adenauer.

73. On sait que la deuxième guerre mondiale, comme la première, a commencé en Europe et que ses instigateurs ont été les militaristes allemands. Et voici que, 12 ans seulement après la capitulation de l'Allemagne hitlérienne, les militaristes d'Allemagne occidentale, dirigés par le gouvernement d'Adenauer, mettent de nouveau en danger la sécurité européenne. Féru de revanche, le gouvernement d'Adenauer a adhéré au bloc agressif de l'Atlantique nord, il a rétabli le service militaire obligatoire, et il oppose des obstacles insurmontables à la réunification de l'Allemagne. A l'encontre des intérêts vitaux du peuple allemand, le gouvernement d'Adenauer subordonne la politique extérieure et intérieure de la République fédérale d'Allemagne aux exigences des milieux dirigeants des Etats-Unis, qui s'emploient activement à faire renaître le militarisme allemand, ennemi mortel des peuples de l'Europe.

74. Le gouvernement d'Adenauer a entrepris de former une force armée en Allemagne occidentale. Le monde entier le sait. Des mesures ont été prises pour constituer 12 divisions, et par la suite ce nombre a été porté à 60. L'Allemagne occidentale a déjà son aviation et sa marine de guerre. Dans la République fédérale d'Allemagne, on crée des écoles militaires. Des com-

mandes ont été déjà passées pour la fourniture de 5.000 tanks à la République fédérale d'Allemagne.

75. Que l'armée d'Allemagne occidentale ait un caractère agressif, c'est ce que prouve le fait que sa formation a été confiée à d'anciens généraux tels que Heusinger, Milch, Meister, Osterkamp, Ruge et d'autres, et qu'elle comprend d'anciens officiers SS. On poursuit la préparation de cadres militaires en nombre suffisant pour pouvoir encadrer, dans l'avenir, 200 divisions d'Allemagne occidentale. On forme dès maintenant 50.000 chefs de groupe, de section et de compagnie, sans parler des officiers supérieurs. Le budget de la République fédérale d'Allemagne prévoit que les dépenses des forces armées dépasseront, en 1957-1958, 9 milliards de marks, sur un total de 37 milliards de marks. Pendant le seul premier trimestre de l'année 1957, les dépenses militaires représentent neuf fois celles de la période correspondante de 1956.

76. Il faut dire également que les Etats-Unis construisent dans la République fédérale d'Allemagne des plates-formes qui serviront à lancer des engins guidés. En concentrant sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne toutes sortes d'armes nucléaires et en élaborant des plans pour doter d'armes atomiques l'armée de l'Allemagne occidentale, les puissances occidentales vont faire de la République fédérale d'Allemagne le principal bastion de l'Europe et la troupe de choc de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord pour la conduite de la guerre atomique en Europe. Une guerre atomique sur le territoire de l'Allemagne ne peut avoir d'autre issue pour le peuple allemand qu'une catastrophe d'une ampleur sans précédent. Mais, sans tenir compte de ce danger, le gouvernement d'Adenauer s'est allié aux milieux les plus agressifs des Etats-Unis. L'axe Bonn-Washington est devenu une réalité politique et militaire. Grâce à l'aide financière des Etats-Unis, l'industrie de guerre a pu renaître en Allemagne occidentale. Nous voyons que ce pays s'engage sur une voie extrêmement dangereuse pour la paix du monde.

77. L'influence des forces de revanche ne fait que croître en Allemagne occidentale. C'est ce dont témoigne, en particulier, l'existence de 1.118 associations de soldats et d'officiers, dont 45 groupent officiellement des SS, qui étaient naguère les fidèles serviteurs d'Hitler. Vingt-sept journaux et 47 revues d'inspiration et de tendance fasciste sont publiés dans la République fédérale d'Allemagne. La propagande de revanche se donne libre cours.

78. Des personnalités officielles de la République fédérale d'Allemagne lancent sans vergogne des appels à la revanche et profèrent des menaces à l'adresse des pays socialistes. Permettez-moi de citer un exemple. Le 14 juin 1957, M. Oberlander, ministre du gouvernement de Bonn, parlant à un meeting du parti démocrate chrétien à Berlin, a exposé crûment le programme de conquêtes des impérialistes allemands occidentaux. Il a déclaré :

> "En Russie, la terre nous attend. Nous devons y prendre racine. Nous devons libérer non seulement les 17 millions d'habitants de la République démocratique allemande, mais encore les 120 millions d'hommes qui peuplent la partie européenne de l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire . . . Nous devons sans cesse rappeler cette mission à la jeunesse et nous devons l'y préparer."

79. De telles déclarations nous obligent à redoubler de vigilance à l'égard des fauteurs de guerre. Je voudrais à ce propos dire aux représentants du Royaume-Uni, de la France et des autres pays d'Europe occidentale que ces déclarations nous rappellent le ton agressif de la propagande hitlérienne et l'espace vital que réclamaient les militaristes allemands avant l'invasion de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark et de la Norvège par les troupes allemandes. Qui peut nous garantir que les militaristes allemands ne recommenceront pas, si les peuples d'Europe ne prennent pas en temps voulu des mesures pour contenir les forces de revanche en Allemagne occidentale?

80. Tous ces faits prouvent que les milieux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne et ceux qui les soutiennent ne tiennent aucun compte des leçons de l'histoire ou des intérêts nationaux du peuple allemand, qu'ils se désintéressent de la paix, qu'ils ne cherchent qu'à satisfaire les appétits militaristes et revanchards de certaines coteries militaires de l'Allemagne occidentale. Nous en avons une autre preuve dans le rejet, par le gouvernement d'Adenauer, de la proposition du Gouvernement de la République démocratique allemande tendant à former une confédération entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sur la base d'un traité international. Dans les conditions présentes, cette proposition indique pourtant la seule voie réaliste qui mène à un règlement pacifique de la question allemande. Le peuple biélorussien accueille avec satisfaction et approuve les propositions du Gouvernement de la République démocratique allemande qui tendent à normaliser les rapports de cette république avec la République fédérale d'Allemagne.

81. Comme on le sait, de grands changements se sont produits dans le monde depuis la fin de la guerre. L'événement historique le plus important est la fondation et la consolidation de la République populaire de Chine, dont le huitième anniversaire sera fêté demain par les 600 millions de Chinois et par toute l'humanité éprise de progrès. Il est absolument anormal qu'après huit ans on s'obstine encore à ne pas admettre à l'Organisation des Nations Unies les représentants de cette grande puissance, la République populaire de Chine. On porte ainsi une atteinte irréparable au prestige de l'Organisation.

82. En Asie, en Afrique, dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, nous avons vu apparaître plus de 20 nouveaux Etats souverains, qui avaient encore tout récemment un statut colonial ou semi-colonial. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cependant les puissances occidentales, pour des motifs politiques, ne laissent pas entrer à l'Organisation des Nations Unies un des plus anciens Etats de l'Asie, la République populaire mongole. A maintes reprises, la délégation de la RSS de Biélorussie a déclaré qu'il fallait faire droit à la demande d'admission de la République populaire mongole. Le 8 juillet 1957, le Grand Khoural a adressé à tous les parlements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies un appel au sujet de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation. A ce propos, ma délégation, d'ordre du Conseil suprême et du Gouvernement de la RSS de Biélorussie, déclare qu'elle appuie résolument cette juste demande du peuple mongol et qu'elle ne cessera pas de réclamer l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies.

83. L'accès à l'indépendance de nombreux Etats d'Orient a profondément modifié la situation politique dans le monde. Néanmoins, des dizaines de millions d'habitants des pays coloniaux et dépendants luttent encore pour obtenir l'autonomie et l'indépendance.

84. Les puissances coloniales ne veulent pas se résigner à la perte de tant de sujets dociles, aussi essaient-elles par tous les moyens de retarder l'effondrement du système colonial et d'intimider les peuples qui luttent pour leur libération. Les milieux réactionnaires des puissances coloniales ne veulent pas tenir compte du processus historique de libération qui conduit les peuples de l'Orient à secouer le joug séculaire du colonialisme, ils ne veulent pas renoncer aux traités inégaux qu'ils ont imposés à ces peuples par la force des armes. Ces milieux font fi de l'opinion mondiale qui réclame l'arrêt des aventures coloniales, ils veulent rétablir par les armes leur domination sur leurs anciennes colonies. Ils veulent s'installer dans des secteurs importants du Proche-Orient et du Moyen-Orient en dressant les uns contre les autres les peuples arabes. Les représentants du colonialisme ont coutume de parler de la "mission civilisatrice" des puissances qui administrent des colonies. La politique du néo-colonialisme se dissimule d'ordinaire sous des déclarations trompeuses où il est question de prêter une "aide" économique et culturelle aux pays arriérés ou peu développés.

85. En réalité, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France portent atteinte aux droits nationaux et souverains des pays de cette région, s'immiscent dans leurs affaires intérieures, y établissent des bases militaires et s'efforcent d'attirer par la force les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient dans leur sytème de blocs militaires. Ils agissent ainsi sous le prétexte, inventé de toutes pièces, que les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient sont menacés par l'URSS.

86. Dans le discours qu'il a prononcé le 19 septembre [*680ème séance*], au cours de la discussion générale, M. Dulles a tenté de montrer que l'Union soviétique voudrait soumettre le Moyen-Orient et se servir de cette base pour étendre sa domination sur l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Ce genre d'inventions absurdes est nécessaire à ceux qui, tous les ans, extraient du Proche-Orient et du Moyen-Orient des centaines de millions de tonnes de pétrole, pour les vendre à un prix exorbitant sur les marchés de l'Europe occidentale et d'ailleurs, et qui voudraient éterniser cette situation injuste. Il me suffira de dire qu'en 1955 l'exploitation des pétroles du Proche-Orient et du Moyen-Orient a valu aux monopoles américains un bénéfice net de 1 milliard 900 millions de dollars.

87. M. Dulles a frisé l'absurde en affirmant que la Syrie, petit pays de 4 millions d'habitants, menace la Turquie et ses autres voisins. En fait, comme dit le proverbe russe, c'est l'ours qui écorche et c'est lui qui hurle. M. Dulles a voulu faire peur à l'Assemblée générale en parlant "d'appliquer la doctrine Eisenhower" à la Syrie, c'est-à-dire d'intervenir par les armes au Moyen-Orient. On sait que les Etats-Unis envoient d'urgence, par la voie aérienne, des armes à Israël, à la Jordanie, à la Turquie, à l'Irak. En agissant ainsi, les Etats-Unis ont vivement inquiété les peuples arabes, qui ont compris que leur politique tend à provoquer une guerre au Moyen-Orient. Il va de soi que les pays arabes seraient un théâtre de guerre et que le conflit armé ne pourrait être localisé dans cette région.

88. Dans son discours du 23 septembre [*683ème séance*], le représentant de la Nouvelle-Zélande, M. MacDonald a dit faussement, à la suite de M. Dulles, que l'Union soviétique cherchait à établir sa domination sur le Moyen-Orient. Il s'est déclaré mécontent de voir que les pays arabes ne résistaient pas à la prétendue pénétration, qui n'existe que dans son imagination, de l'Union soviétique dans le Moyen-Orient. M. MacDonald sait fort bien que l'Union soviétique ne menace aucunement les pays arabes. Il est évident que ce sont, au contraire, la doctrine d'Eisenhower et l'action des milieux agressifs des Etats-Unis qui menacent les pays arabes.

89. Les peuples des pays arabes considèrent à juste titre que l'Union soviétique aspire à la coexistence pacifique et qu'elle recherche la coopération amicale de tous les pays arabes. A l'inverse des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, l'Union soviétique travaille sans cesse à consolider la paix et la sécurité dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient et elle ne s'ingère pas dans les affaires intérieures des Etats souverains de cette région. Elle suit avec sympathie le mouvement de libération nationale des peuples arabes.

90. L'Organisation des Nations Unies doit se ranger du côté de ceux qui défendent la sécurité des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Elle doit condamner l'action des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui organisent des blocs militaires dans cette région, y construisent des bases militaires et interviennent dans les affaires extérieures de ces pays.

91. L'Organisation des Nations Unies doit faire en sorte que la notion de force, dans les rapports entre Etats, soit enterrée une fois pour toutes, et que triomphe, au contraire, la notion de la coopération pacifique fondée sur la confiance et la compréhension mutuelle entre les Etats, quel que soit leur régime social et politique. L'Organisation des Nations Unies doit aider à résoudre les problèmes internationaux en suspens, par la voie des négociations et des accords entre Etats, dans le respect des droits et des intérêts de tous.

92. Jamais encore l'Organisation des Nations Unies n'a été à ce point responsable du maintien de la paix et de l'avenir des peuples. L'opinion mondiale exige que l'action des Nations Unies soit pleinement conforme aux nobles buts et principes de la Charte et qu'elle tende au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

93. Le peuple biélorussien, tout comme les autres peuples pacifiques, souhaite avant tout qu'il n'y ait pas une nouvelle tension dans les rapports internationaux. La délégation de la RSS de Biélorussie est convaincue que l'Assemblée générale s'acquittera de son devoir envers l'humanité, qu'elle écartera la menace d'une nouvelle guerre mondiale et qu'elle affermira la paix dans le monde entier.

94. Ato Yilma DERESSA (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Au cours de ma précédente intervention [*686ème séance*] j'ai eu l'occasion de féliciter le Président. Puis-je me permettre d'ajouter que nous avons la chance d'aborder la douzième année de nos travaux sous sa direction éclairée et son autorité universellement respectée?

95. A la fin de la onzième session de l'Assemblée générale, nous étions déjà une grande famille de 81 nations, la plus grande que l'humanité ait jamais connue. Le 17 septembre 1957, nous avons accueilli un nouveau Membre, la Fédération de Malaisie. La délégation éthiopienne salue chaleureusement notre plus récent Membre dont la contribution, j'en suis certain, viendra renforcer nos efforts pour la paix et la sécurité internationales.

96. L'augmentation du nombre des Etats Membres témoigne par elle-même les progrès accomplis au cours des 10 ans qui ont suivi la création de l'Organisation. Elle témoigne également le service que l'Organisation a rendu au monde en se faisant le champion de la

paix et de la libération d'une grande partie de l'humanité. Grâce aux efforts de l'Organisation et à l'appui que lui ont donné ses membres, nous avons pu accueillir chaque année en notre assemblée les nouvelles nations souveraines qui sont venues nous rejoindre. Le Royaume-Uni, son gouvernement et son peuple, méritent d'être félicités des résultats obtenus jusqu'ici dans ce domaine.

97. En outre, ma délégation est heureuse de noter que le vaste mouvement d'émancipation qui a libéré presque entièrement le continent asiatique se manifeste maintenant dans le continent africain. C'est avec satisfaction et avec joie que nous voyons les nations africaines devenir, l'une après l'autre, des Etats souverains. Certes, les résultats sont encourageants, mais il reste encore à accomplir en Afrique une grande œuvre libératrice. Aucun autre continent ne compte tant de nations encore soumises au joug du colonialisme. Les peuples africains qui sont encore sous la domination étrangère attendent anxieusement que se réalisent pour eux-mêmes les promesses de la Charte. Aussi demandons-nous instamment à l'Organisation des Nations Unies d'accélérer le processus de libération de l'Afrique. Pour notre part, nous ferons tout en notre pouvoir pour favoriser la cause de la liberté.

98. Le principal problème qui se pose à la présente session de l'Assemblée générale est indiscutablement celui du désarmement. Les vues de mon gouvernement sur le problème éternel du désarmement sont bien connues. Nous avons toujours admis que ce problème présentait des difficultés, mais j'avoue que nous ne pouvons nous résoudre à accepter l'impasse apparemment persistante dans laquelle se trouvent depuis 10 ans les différents organes des Nations Unies au sujet des propositions relatives au désarmement. On a dit qu'il est difficile d'arriver à un accord sur le désarmement avant que certains problèmes importants qui divisent aujourd'hui le monde aient été résolus. Le fait que les débats sur le désarmement se perdent aussi souvent dans des considérations techniques semble démontrer qu'il existe une corrélation entre le désarmement et le règlement des différends politiques. Cependant, certains pensent que le désarmement ouvre lui-même la voie aux règlements politiques.

99. La question du désarmement est pour l'humanité trop importante pour qu'on l'enferme dans un cercle vicieux. Nous pensons que le moment est venu pour les Nations Unies de tenter, par tous les moyens possibles, d'aborder le problème du désarmement sous un angle nouveau. Si le désarmement paraît dépendre, dans une certaine mesure, d'une solution politique, cela vaut la peine de l'aborder sous ses deux aspects.

100. Devant ce problème gigantesque qui intéresse principalement deux formidables puissances, un petit pays comme le mien n'a guère d'influence sur les événements. Cependant, nous sommes conscients qu'aucune nation, grande ou petite, puissante ou faible, n'est à l'abri du danger mortel de la guerre atomique. On a dit, il y a longtemps, que la paix est indivisible. A notre époque atomique, la guerre de destruction est, elle aussi, devenue indivisible. Nous espérons donc que la pression croissante de l'opinion publique de tous les pays représentés dans cette assemblée se fera sentir dans les débats que l'Assemblée consacrera cette année à la question du désarmement. Mon gouvernement espère ardemment que, dans les années qui vont suivre, les Etats Membres pourront réduire sensiblement leurs dépenses militaires. En dehors du danger que comporte la course aux armements, les dépenses militaires pèsent lourdement sur les programmes de développement social, économique et culturel de tous les Etats Membres. En outre, mon gouvernement est pleinement conscient des possibilités qu'offrirait une réduction des dépenses militaires des pays exportateurs de capitaux, pour l'exécution de nouveaux programmes de coopération dans le domaine du développement économique et de l'assistance.

101. A cet égard, ma délégation a noté avec intérêt la déclaration, extraite de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1956* qu'a faite le Secrétaire général dans l'introduction de son rapport annuel [*A/3594/Add.1*], au sujet de l'inégalité du rythme du développement économique selon les régions du monde. La nécessité d'une expansion économique et d'un progrès social plus rapide dans les régions peu développées du monde est maintenant reconnue et le Secrétaire général souligne, à juste titre, qu'il faudra que tous les intéressés redoublent d'efforts pour résoudre ce problème.

102. La création de la Société financière internationale, nouvel et important facteur pour les transactions commerciales et financières entre les pays, est un motif de satisfaction pour mon gouvernement, qui suivra ses progrès avec un vif intérêt. Ma délégation est également heureuse de saluer la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui offre de grandes promesses pour l'avenir.

103. La délégation éthiopienne se plaît à noter que le Secrétaire général a souligné à nouveau, dans l'introduction de son rapport, l'importance de l'acceptation universelle d'un droit international et qu'il a dit que "dans l'état actuel de la société internationale, bien des litiges seraient plus près d'un règlement si les questions juridiques en jeu avaient fait l'objet d'une décision judiciaire". [*A/3594/Add.1, p. 5.*] A ce sujet, ma délégation partage l'opinion exprimée à la dixième session de l'Assemblée générale par le représentant du Danemark qui, après avoir noté la "tendance à rechercher une solution politique, même lorsqu'il s'agit d'un différend soulevé par des questions de droit", a déclaré que nous avons tous intérêt "à parvenir, dans le plus grand nombre de cas possible, à un règlement fondé sur les principes du droit. En définitive, la liberté et l'indépendance des nations s'en trouveront sauvegardées et non pas menacées". [*526ème séance, par. 102.*]

104. Ma délégation n'ignore pas qu'une solution politique des différends est parfois préférable, mais elle pense que l'on néglige trop souvent d'appliquer les principes du droit au détriment d'une solution équitable et acceptable. Selon les termes mêmes de la Charte, notre but est de "créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international".

105. Afin d'abréger mon exposé et de contribuer utilement à la discussion générale, je n'ai abordé que quelques-unes des nombreuses questions qui figurent à notre ordre du jour et qui nous sont familières. Mais cet examen, si incomplet qu'il soit, incite ma délégation à témoigner d'un certain optimisme et à espérer que, dans un esprit de conciliation et de compréhension, les travaux de la douzième session se poursuivront sans heurts, avec la bénédiction divine.

106. M. ARISMENDI (Venezuela) [*traduit de l'espagnol*] : Le Venezuela participe à la présente session de l'Assemblée générale dans l'esprit qui l'a toujours inspiré : l'esprit de fidélité aux principes directeurs des Nations Unies. Il le fait avec la conviction que, dans les moments critiques que connaît actuellement

le monde, l'action féconde de l'Organisation est plus nécessaire que jamais.

107. L'Organisation s'est en effet créée pour faire face au déséquilibre né de la seconde guerre mondiale; et c'est avec la confiance de tous ses membres qu'elle assume la mission importante de stabiliser les droits des peuples, de manière que les relations de force et d'opposition d'intérêts, qui sont à l'origine des conflits, fassent place à des normes juridiques. Qu'elle n'ait pas pu résoudre entièrement tous les problèmes qui se sont posés ne porte nullement atteinte au caractère et à la hauteur de vues de notre organisation. Je crois qu'on peut le souligner, car l'Organisation continue d'être l'expression la plus parfaite du désir ardent que les nations ont de se développer dans la communauté mondiale sous la protection de formules juridiques.

108. Malheureusement, il existe encore des situations injustes et dangereuses, résultats du bouleversement extraordinaire de la dernière guerre mondiale, et de l'existence d'idéologies opposées qui ont divisé le monde en blocs hostiles. Des exemples éloquents: l'Allemagne toujours divisée, la Hongrie dominée par une puissance étrangère et le Moyen-Orient dans un état de tension qui nous préoccupe tous. Cela montre que nous ne sommes pas encore parvenus à la paix, mais que la guerre dite froide s'est transformée en une guerre de positions encore plus grave, qui a pour effet de retarder, en vertu d'un principe supérieur et plus impérieux: la sécurité internationale, le jour où les peuples pourront réaliser leurs aspirations légitimes.

109. Cependant, on ne saurait voir dans cet ajournement une méconnaissance de la justice de ces aspirations. Si on lit l'ordre du jour adopté pour la présente session, on ne peut manquer de se rendre compte de l'intérêt apporté à des questions d'une importance indiscutable pour la vie des nations. L'examen de ces questions conduira assurément à une réaffirmation des principes sur lesquels se fonde l'Organisation et il est facile de prévoir qu'avec la bonne volonté de tous ceux qui participent aux débats il y aura des progrès appréciables, qui nous rapprocheront de nos objectifs: l'amitié et la sécurité des nations.

110. Parmi les points de l'ordre du jour, il faut attribuer une importance toute particulière à la question du désarmement, qui a déjà fait l'objet de conversations prolongées; chacun convient en effet que de sa solution dépend en grande partie la possibilité d'aplanir bien des obstacles à la coexistence pacifique. Bien que l'accord ne se soit pas encore fait, on peut dire que le travail accompli a permis de poser d'indispensables fondations, et contribuera ainsi à satisfaire le légitime désir de tous les peuples qui attendent une réglementation appropriée de l'emploi des armements.

111. Nous avons entendu dans cette enceinte les affirmations optimistes de divers représentants autorisés pour qui la conférence de Londres n'a pas été un échec. Nous nous réjouissons tous de ces affirmations, dans la mesure où elles viennent encourager la foi de ceux qui espèrent que le monde recouvrera sa tranquillité grâce à un accord bienfaisant.

112. A propos du désarmement, dans lequel nous voyons le moyen essentiel de dissiper le climat d'angoisse où vivent les nations, soumises à la menace permanente d'un conflit, je tiens à approuver hautement la proposition présentée à l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de Belgique [*A/3630 et Corr.1*]. Cette proposition recommande l'utilisation efficace de tous les moyens de diffusion pour renseigner les peuples sur l'énorme puissance destructrice des armes modernes et le danger d'annihilation rapide et sans remède que représenterait pour l'humanité le déclenchement d'une guerre nucléaire. Il est vrai qu'une telle connaissance des faits nous fera peut-être vivre des jours d'angoisse; en revanche, elle contribuera à renforcer un mouvement d'opinion en faveur des accords dont la conclusion est indispensable si l'on veut libérer les âmes de la peur, et permettre aux peuples de vivre dans une atmosphère de paix et de sécurité.

113. Il est certain, et je me plais à l'affirmer, qu'une préoccupation analogue à celle qui a marqué l'analyse des facteurs qui interviennent quand on étudie les problèmes que pose la course aux armements a aussi inspiré la recherche des moyens appropriés de parvenir à la mise en pratique de cette volonté pacifique.

114. C'est ainsi que cette année, nous avons pu créer une agence internationale destinée à orienter vers des fins pacifiques les possibilités immenses découvertes par la science dans le vaste domaine de l'énergie atomique. La manière dont les Etats ont consacré leurs efforts à la mise sur pied de cette agence, efforts qui ont finalement abouti à la ratification de ses statuts, montre d'une manière évidente qu'ils ont eu pour guide la détermination inébranlable de consacrer à des objectifs nobles le potentiel nucléaire. Ils ont apporté ainsi leur appui à l'initiative du président Eisenhower qui, en une occasion mémorable, est venu exposer devant l'Assemblée générale [*470ème séance*] la nécessité de consacrer à des fins constructives des forces qui inspirent aux peuples une profonde inquiétude.

115. Grâce au développement considérable de la coopération internationale au cours des dernières années, la diplomatie traditionnelle s'est profondément transformée et a cessé de refléter l'isolement dans lequel vivaient les Etats jusqu'à une époque récente. La diplomatie d'aujourd'hui s'inspire d'un nouveau concept de solidarité humaine, concept né de l'échange d'idées, de sentiments, de produits et, en somme, de tous les biens de la culture, qui est le résultat le plus précieux de l'accroissement et du perfectionnement des moyens de communication.

116. Le Gouvernement vénézuélien estime cependant que, malgré les progrès accomplis, la coopération internationale proprement dite, celle qui doit se traduire par un bien-être tangible pour tous les participants de l'action collective, laisse encore beaucoup à désirer. En effet, jusqu'à présent, une grande partie de cette action en est restée au stade des recommandations, des projets, des propositions, bref des paroles sans efficacité réelle. Les intentions les plus louables et les efforts communs des hommes les plus compétents n'ont guère de sens, en l'absence de décisions qui permettraient de faire passer les idées dans le domaine des faits.

117. Si l'on étudie soigneusement la réalité internationale, il sera facile de constater que, dans la société des Etats comme dans celle des individus, il n'existe qu'une seule méthode pratique pour résoudre les problèmes dus à l'existence de communautés retardées ou insuffisamment développées qui manquent du minimum nécessaire — non pas même pour progresser, mais simplement pour subsister. Cette méthode, c'est l'examen rationnel des problèmes et la mise en œuvre effective des solutions aperçues. Sur le plan intérieur, pour que personne, dans nos pays respectifs, ne manque des biens indispensables à la vie, nous luttons contre la misère, l'ignorance et la maladie, en ouvrant dans nos

budgets des crédits destinés à couvrir les dépenses de santé, d'éducation, de logement, etc.

118. Aucun de ceux qui examinent attentivement les faits ne pourra manquer de constater qu'une des voies les plus directes pour arriver à assurer la jouissance et l'exercice des droits de l'homme — et c'est là un point que l'Organisation des Nations Unies inscrit depuis plusieurs années à son ordre du jour — est de procurer aux habitants des diverses nations la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il est illusoire de parler de ces droits quand on ne donne pas aux intéressés les moyens de gagner de meilleurs salaires; quand la famille ne dispose pas d'un logement, d'écoles, de services d'assistance et de tous les éléments qui permettent une vie sociale saine. Le premier droit de l'individu est le droit à la vie. Nul ne doute que, si l'on méconnaît ces besoins vitaux (au point parfois d'abandonner entièrement les intéressés à leur sort) cela ne revienne à ne garantir à l'homme que le droit dérisoire de mourir de faim — pour appeler les choses par leur nom.

119. La communauté internationale devrait participer à ce programme d'amélioration. Sa tâche la plus noble serait de déterminer comment les Etats prospères pourraient subvenir aux besoins les plus urgents d'autres pays, dont une aide opportune pourrait faciliter le développement d'une manière décisive.

120. Convaincu que c'est là la meilleure manière, et la plus adéquate, de donner à l'expression "solidarité internationale" un sens positif, le général de division Marcos Pérez Jiménez, président du Venezuela, a proposé aux nations américaines, représentées à Panama par leurs chefs d'Etat, la création d'un fonds économique constitué par les apports de tous les membres de l'organisation régionale et destiné à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent sur le continent. Cette conviction, exprimée à cette occasion, que la prospérité ne peut s'acquérir "sans le concours de tous et l'application de formules pratiques et effectives" je désire la manifester de nouveau aujourd'hui au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je déclare donc une fois de plus que le Gouvernement vénézuélien est disposé à participer à toutes les œuvres constructives qui tendent à élever le niveau de vie moral, intellectuel et matériel des peuples et contribuent à leur développement et à leur bien-être.

121. Cet objectif concret étant celui-là même du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique dont la présente session va étudier à nouveau la création, je me plais à déclarer que le Venezuela attache à ce projet un intérêt tout particulier et qu'il l'appuie chaleureusement. J'espère que les grandes puissances économiques lui apporteront également leur appui résolu. Mon pays est persuadé qu'une des meilleures façons de contribuer à l'œuvre des Nations Unies serait de faire passer ce projet dans le domaine des réalités.

122. J'ai donc le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que le Venezuela votera pour la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, et qu'il est disposé à y contribuer, dans la mesure de ses moyens, pour permettre la réalisation des projets de caractère expérimental prévus dans la résolution 662 B (XXIV) du Conseil économique et social, et de ceux dont le Fonds lui-même pourra entreprendre la mise en œuvre quand il aura commencé à fonctionner. En approuvant la création de ce fonds, et en annonçant notre intention de contribuer financièrement à son fonctionnement, nous sommes fidèles à notre volonté traditionnelle d'apporter un ferme soutien aux plans capables de contribuer d'une manière réaliste à assurer le bien-être des peuples.

123. Jusqu'à présent, la coopération économique internationale s'est manifestée davantage dans le domaine théorique que dans le domaine pratique. Dans notre organisation, les études techniques des experts et les travaux de recherches des secrétariats des commissions économiques régionales sont bien entendu excellents. Mais il convient d'y ajouter l'action féconde, effective, inspirée par des considérations techniques.

124. La création du Fonds pour le développement économique ne s'oppose pas à l'action des institutions existantes; au contraire, elle les complète toutes. Elle ne fait pas non plus obstacle à l'afflux des capitaux privés; au contraire, en agissant sur l'infrastructure sociale et économique des pays insuffisamment développés, elle créera les conditions essentielles de leur intervention efficace.

125. Nous savons parfaitement que la création du Fonds s'est heurtée jusqu'à présent à certaines difficultés. Je ne crois cependant pas que nous devions nous décourager pour autant. La recommandation faite par le Conseil économique et social à l'Assemblée ne vise qu'une première réalisation, de caractère expérimental et d'une ampleur modeste, qui permettra à l'Organisation d'acquérir une expérience inestimable. Puissent tous les pays contribuer à cette vaillante tentative! Notre première réaction en présence de ce nouveau projet ne devrait pas être de nous demander combien il nous en coûtera de le mettre en œuvre, mais combien il nous en coûterait de ne pas le mettre en œuvre.

126. Les résultats encourageants des autres plans de coopération internationale exécutés sous l'égide des Nations Unies renforcent notre conviction que le succès viendra couronner ces efforts, auxquels se sont associés sans réserve tous les Etats Membres. Nous en trouvons la preuve dans l'œuvre accomplie par l'assistance technique, considérée par certains comme l'une des plus importantes réussites durables qui puissent être pour l'instant portées au crédit des Nations Unies. Mon gouvernement l'a toujours appuyée sans réserve.

127. Bien que le développement économique, social et culturel des peuples ait toujours été et soit encore essentiellement la responsabilité des pays intéressés, les programmes d'assistance technique représentent un auxiliaire extrêmement utile, de caractère complémentaire, qui contribue à renforcer l'action entreprise sur le plan national. Aucun pays ne peut se suffire à lui-même dans tous les domaines de la connaissance et de la technique. Il se peut même qu'aucun pays ne parvienne jamais parfaitement à cette indépendance. La mise en commun de l'expérience de chacun accroît, pour le bénéfice de tous, le patrimoine commun de l'humanité. Le Venezuela en est persuadé et pour cette raison, il est disposé à continuer d'apporter son appui à de tels programmes.

128. Du point de vue de nos intérêts nationaux, nous avons estimé opportun d'associer, même d'une manière limitée, les programmes d'assistance technique des Nations Unies aux projets les plus importants de notre développement économique et à quelques-unes des principales œuvres de caractère culturel et social dont la réalisation se poursuit dans le pays. Cette coopération a été particulièrement profitable en ce qui concerne la modernisation des techniques agricoles, l'enseignement professionnel et la préparation et la mise en œuvre de nos plans audacieux qui visent à transformer

le milieu physique et à mettre à profit toutes les possibilités économiques du Venezuela: l'électrification, les chemins de fer, la sidérurgie et l'industrie du pétrole.

129. Qu'il me soit permis de citer pour finir l'aide que la Commission économique pour l'Amérique latine a apportée au Venezuela dans l'organisation d'un cours de préparation intensive aux tâches du développement économique, cours inauguré à Caracas récemment, et dont nous espérons des résultats extrêmement satisfaisants.

130. A diverses occasions, le Gouvernement vénézuélien a souligné le danger que représente l'intervention des organisations internationales dans le domaine inviolable de ce qui est essentiellement national, contrairement à la volonté exprimée, quand ils ont défini leur compétence, par les Etats qui les ont fondées.

131. Une fois de plus, mon pays proclame son opposition à cette tendance regrettable qui, à moins d'être corrigée, mettra en danger la vie même de nos institutions. En effet, pour que ces institutions puissent remplir efficacement leur tâche et réaliser pleinement leur mission, il est indispensable de ne pas perdre de vue qu'elles sont des entités constituées par des Etats souverains et de savoir en tenir compte à tout moment, sans limiter en aucune façon la portée réelle de ces mots. Le risque à éviter est que les Etats Membres, voyant menacé tout ce qu'ils considèrent à juste titre comme inviolable: leur autonomie, leur liberté, leur indépendance, préfèrent se retirer de ces institutions.

132. En conclusion, je voudrais adresser au Président mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection méritée à ses hautes fonctions, et féliciter aussi le Secrétaire général du renouvellement de son mandat, témoignage de notre satisfaction de ses précieux services. Je forme les vœux les plus sincères pour le plus grand succès de la présente session de l'Assemblée, commencée sous l'heureux augure de la bonne volonté de ses participants.

La séance est levée à 12 h. 35.

Printed in Canada Q—77002—December 1957—850